



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 05 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/113

Date Convocation 29/05/2026	Le 5 Juin Deux Mille Vingt Six à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	PRESENTS 23 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Christine LE BRIS ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Alain MOUSNIER ; Laure BARAULT ; Gaëlle CHAPUT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	PROCURATIONS 2 : Yannick RIVALIN ; Maryline SAUVADET
- en exercice 27	ABSENTS 2 : Manon PLESSIS ; Cyril TARAUD
- présents 23	SECRETAIRE : Camille DECONINCK
- procuration 02	
- absents 02	

ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES

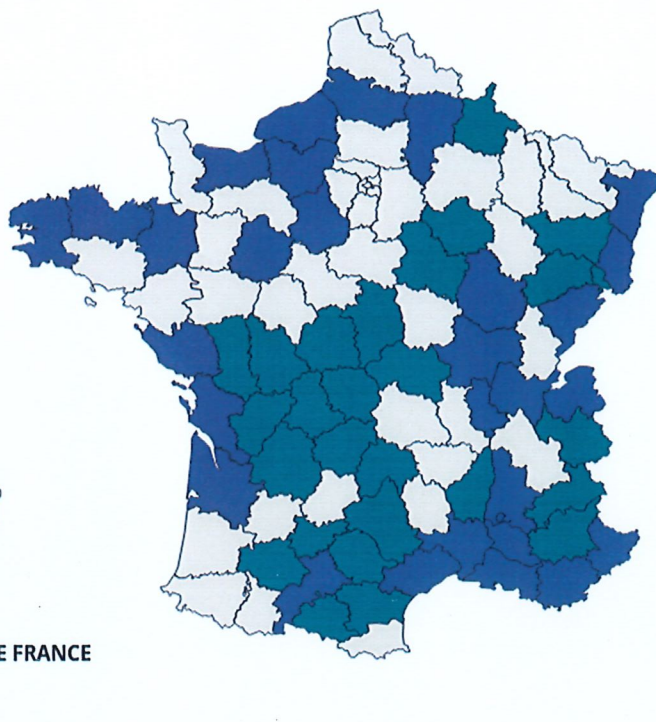
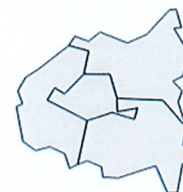
Rapporteur : M. Patrice BERNARD

Le décret du 21 avril 2026 (2026-301) porte convocation des collèges électoraux dimanche 27 septembre pour l'élection des sénateurs de la série 2 : départements de l'Ain à L'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine et Marne) ainsi qu'en Guyane, Guadeloupe, en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Wallis et Futuna. Six sénateurs des français hors de France seront également élus. Au total, 178 sièges sont à pourvoir.

OUTRE-MER



ILE-DE-FRANCE



FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE



Source : <http://senatoriales2026.senat.fr/>

- Le collège électoral est le suivant :

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'environ 162 000 grands électeurs, composé à 95% de maires et conseillers municipaux, appelés délégués. La participation à l'élection est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 euros (sauf motif légitime).

- Nombre de délégués (titulaires et suppléants) pour les communes de moins de 9 000 habitants :

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire le vendredi 5 juin **15 délégués** et **5 suppléants** (pour un Conseil composé entre 27 et 29 conseillers municipaux).

Nombre de délégués suppléants : il dépend du nombre de délégués titulaires. Au-delà de 5 titulaires, le nombre de suppléants est augmenté de 1 par fraction de 5 titulaires. Pour l'île d'Yeu, ce nombre est de **5 délégués suppléants** (voir en annexe : Annexe à l'arrêté n°2026-DCL-BER-428) et dont le principe est illustré ci-dessous :

Nombre de conseillers (par tranche de 5)	Nombre de suppléants (fraction)
0 à 5	1
5 à 10	1
10 à 15	1
15 à 20	1
20 à 25	1
25 à 27	0
TOTAL	5

- Modalités de dépôt des listes pour élire les délégués titulaires et suppléants :

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Par courrier reçu le 18 mai 2026, M. le Préfet de Vendée a informé la commune que « *Mme Laure BARAULT en qualité de conseillère départementale de la Vendée est membre de droit du collège sénatorial et ne peut donc pas être déléguée ou suppléante de la commune* ».

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Les listes suivantes sont déposées :

Liste Patrice BERNARD (titulaires et suppléants)	Liste Alain MOUSNIER (titulaires et suppléants)
1. Patrice BERNARD 2. Jacqueline TURBE 3. Fabien DULON 4. Manon PLESSIS 5. Vincent ROIRAND 6. Maryline SAUVADET 7. Bernard NOURY 8. Leslie DOUX 9. Sébastien GAUTIER 10. Nathalie BARBOTIN 11. Mathieu RIOU 12. Marika ANDRÉ 13. Louis DUPONT 14. Christine LE BRIS 15. Christophe DUPONT 16. Joanna BURGAUD 17. Benjamin RATOUIT	1. Alain MOUSNIER 2. Valérie VOISIN 3. Cyril TARAUD 4. Gaëlle CHAPUT

Les conseillers municipaux sont invités à voter.

Il est procédé au vote à bulletin scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les deux assesseurs sont M. Mathieu RIOU et Mme Camille DECONINCK. Les résultats sont les suivants :

3°) Sont élus comme délégués qui éliront les sénateurs :

Titulaires (15)	Suppléants (4)
1. Patrice BERNARD	1. Christine LE BRIS
2. Jacqueline TURBE	2. Christophe DUPONT
3. Fabien DULON	3. Joanna BURGAUD
4. Manon PLESSIS	4. Benjamin RATOUIT
5. Vincent ROIRAND	
6. Maryline SAUVADET	
7. Bernard NOURY	
8. Leslie DOUX	
9. Sébastien GAUTIER	
10. Nathalie BARBOTIN	
11. Mathieu RIOU	
12. Marika ANDRÉ	
13. Louis DUPONT	
14. Alain Mousnier	
15. Valérie VOISIN	

Pour en savoir plus : <http://senatoriales2026.senat.fr/>

L'Ile d'Yeu, le 10 Juin 2026

Camille Deconinck
Secrétaire de séance

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

